



Présents pour la CFDT : Christiane DANEZAN, Marcelle VERAGUAS, Sophie JACOBK, Michelle CHAILLOU et Armand AUBRY.

En préambule le secrétaire du CCE demande que les points à l'ordre du jour du CCE ordinaire du 25 et 26 septembre lui soit communiqués au plus tard mercredi 12 septembre 2012.

3 points sont à l'ordre du jour, soit :

1. Information sur la nouvelle organisation pour la gestion des assortiments et animations régionales avec l'intervention de Jean-Paul RAGUENAUD

Notre organisation actuelle ne permet pas d'intégrer les produits locaux et d'être réactif sur le référencement des produits.

L'objectif de la réorganisation serait de tenir compte des produits locaux et des fournisseurs locaux.

Ainsi nous pourrions faire des animations avec les fournisseurs locaux, référencer les produits locaux, traiter les promotions régionales localement.

Sur le plan social, il y a 12 salariés CSF dans l'organisation actuelle, dans la future organisation il y en aura 10 salariés CSF.

Il n'y aura pas de conséquence sur les emplois pour ces postes. Les salariés travailleront pour le format hyper ou super. Le métier n'entre pas dans les métiers sensibles, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de suppression de poste ni l'utilisation de l'accord GPEC.

Les deux assistantes qui seront affectées pour les super, auront une affectation régionale et un travail national.

C'est-à-dire qu'elles seront basées sur AIRE SUR LA LYS et SALON DE PROVENCE et auront des relations professionnelles avec les responsables animations et assortiments régionaux de France (RAAR)

Les autres salariés travailleront pour le format hyper mais garderont le statut CSF car seules leurs missions vont changer.

L'organisation actuelle avait permis notamment de contractualiser les relations avec les fournisseurs, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Nous avons cependant perdu des capacités d'adaptation régionale car l'organisation ne permettait plus de prendre en compte les produits locaux, l'animation et le référencement.

Cela a été une erreur, c'est pourquoi l'entreprise revient en arrière afin de prendre en compte les produits régionaux.

2. Information sur la nouvelle organisation pour les commandes promotionnelles PGC Carrefour Market avec l'intervention de Jean-Paul RAGUENAUD

MER (manager engagements régionaux) ceux sont des personnes en charge de la répartition des quantités par magasin sur les opérations « trafic PGC ».

Ce poste avait été créé il y a deux ans. Ils sont affectés sur les sièges même si certains sont basés sur des magasins. 17. → Les personnes sont concernées par le projet.

Concernant ce projet, les postes de MER vont disparaître et les salariés vont faire parti d'un plan de restructuration qui sera présenté aux instances représentatives du personnel et les salariés concernés pourront rentrer dans le cadre du plan de départ volontaire.

Les salariés auront une information ce jour par les directeurs opérationnels afin de les rassurer sur leur avenir.

3. Information en vue d'une consultation sur un projet d'opération de cessions / acquisitions de magasins avec une autre enseigne avec l'intervention d'Alexandre FALCK directeur exécutif Carrefour Market.

Alexandre FALCK nous expose que le projet de transfert d'enseigne est nécessaire compte tenu de la conjoncture économique.

Ces magasins perdent de l'argent depuis plusieurs années malgré les remodling, agrandissement et changement d'enseigne.

Il précise que même le passage en franchise ne permettrait pas de redresser la situation sous enseigne CMK.

Le transfert est prévu vers INTERMARCHE qui doit céder 5 magasins, cessions imposées par les autorités de régulation de marché et ceux afin de ne pas avoir de monopole.

Donc CARREFOUR MARKET va céder 11 magasins en tout dont 8 sont issus de CSF France et va reprendre les 5 magasins issus de l'enseigne INTERMARCHE.

8 magasins CSF France vont partir vers l'enseigne INTERMARCHE

Les régions concernées sont le NORD et l'OUEST.

- Brebières, Wardrecques, Hoymille (région Nord est)

- Concarneau, La Chapelle Launay, Loudéac, Hennebont, Rennes le Gast (région Ouest)

- Champagné LG, Rosporden et Barbezieux (Petites sociétés)

L'opération sera basée sur un échange avec INTERMARCHE, aucune contrepartie financière n'étant prévue à ce jour.

Les salariés (296 salariés) seront donc transférés dans la nouvelle enseigne et perdront ainsi les avantages sociaux tels que la mutuelle, le paiement du salaire en cas d'incapacité de travail par la prévoyance, les avantages des CE, l'intéressement collectif, la participation aux bénéfices, entretien des tenues de travail, le compte épargne temps, les absences pour évènement familiaux, la majoration du travail du dimanche, la prime pour médaille du travail, la prime de diplôme,...

Certains avantages resteront que si les salariés en avaient déjà bénéficiés, dans le cas contraire ils n'auront pas cet avantage.

Les CE régionaux seront informés demain du projet et les salariés concernés par l'opération seront informés dès demain de la situation.



Retrouvez ce compte rendu ainsi que toutes les autres actualités sur notre site :

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>